

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ EM
Direction Ressources Humaines

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 24 février 2015
Rapport n° 15/1-20

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants au tableau des effectifs :

- 3 emplois d'agent social de 2ème classe à temps non complet de 30 h 30 hebdomadaires avec date d'effet au 1er janvier 2014.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15120-A-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 24 février 2015
Délibération n° 15/1-20

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/1-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve de M. René-Paul VICTORIA ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois permanents suivants à l'effectif communal :

- 3 emplois d'agent social de 2ème classe à temps non complet de 30 h 30 hebdomadaires avec date d'effet au 1er janvier 2014.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15120-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015


Gilbert ANNETTE